



Le Conseil scolaire francophone (CSF) souhaite partager son plan de rentrée basé sur les exigences du ministère de l'Éducation et du bureau provincial de la santé publique.

Dans le cadre du plan en cinq étapes du gouvernement, l'école reprendra sous l'étape 2 en septembre. L'enseignement à plein temps aura lieu au sein de **groupes d'apprentissage composés d'un maximum de 60 ou de 120 personnes (60 personnes pour l'élémentaire et 120 personnes pour le secondaire)**. Le plan proposé, qui nécessite l'approbation du ministère de l'Éducation, contribuera à assurer le retour à l'école en toute sécurité pour les élèves et le personnel.

Rentrée scolaire

Le ministère de l'Éducation s'attend à ce que tous les élèves soient présents en salle de classe. Toutefois, si votre enfant a besoin d'accommodements pour des raisons médicales (ou un membre de votre famille a une système immunitaire fragile), veuillez en informer l'administration de l'école qui vous fera parvenir un formulaire d'accès à l'apprentissage 100 % à distance.

Des mesures de santé et de sécurité seront mises en place avant le retour des élèves à l'école.

Les administrateurs de l'école contacteront les familles des élèves avec des détails spécifiques sur les horaires scolaires ainsi que sur les séances d'orientation sur la santé et la sécurité pour les élèves et leurs familles.

Le transport scolaire sera offert aux élèves suivant une éducation en salle de classe sous la base habituelle en assurant la sécurité de tous. Les précisions vous seront données lors de la rencontre zoom organisée par l'école.

Comme annoncé précédemment par le gouvernement, les deux premiers jours de l'année scolaire (8 et 9 septembre) serviront à accueillir le personnel des écoles. Pendant ce temps, ils passeront en revue toutes les mesures de santé et de sécurité et contacteront les étudiants et leurs familles avec des détails spécifiques sur la première semaine de présence des étudiants.

Mesures de santé et de sécurité

Des directives révisées en matière de santé et de sécurité ont été fournies aux conseils scolaires de la province par le ministère de l'Éducation et seront mises en place dans toutes les écoles pour le début de l'année scolaire. Les mesures prescrites sont similaires aux mesures mises en place en juin. Les étudiants, leurs familles et le personnel peuvent s'attendre entre autres à :

- Nettoyage accru des locaux
- Lavage / désinfection fréquente des mains
- Rappels pour réduire les contacts physiques et maximiser la distance physique dans toutes les écoles
- Rappels fréquents sur l'étiquette respiratoire
- Évaluations quotidiennes des symptômes reliés à la covid 19 pour tous les membres du personnel et les étudiants
- Le début des classes, la récréation et les pauses déjeuner pourraient également être décalées
- Chaque élève de la 7^{ème} à la 12^{ème} et membre du personnel recevra deux masques réutilisables à leur retour à l'école
- Comme en juin, l'entrée dans toutes les écoles sera limitée au personnel et aux étudiants. Les autres visiteurs peuvent demander un rendez-vous auprès des bureaux de l'école
- Toutes les mesures de santé et de sécurité prescrites par le ministère de l'Éducation et les autorités de santé publique seront mises en place
- Tous les membres du personnel et les élèves de la 7^e à la 12^e année devront porter des masques lorsque la distanciation physique ne pourra pas être respectée comme dans certains couloirs ou dans l'autobus
- Les élèves et le personnel qui souhaitent porter des masques en classe pourront le faire
- L'accès aux écoles sera limité au personnel et aux élèves. Les autres visiteurs peuvent demander un rendez-vous au bureau de l'école
- La direction de la circulation dans les espaces communs sera indiquée à l'aide de flèches au sol et/ou de panneaux de direction
- Augmentation de la fréquence de changement des filtres des systèmes de ventilation
- Augmentation de la prise d'air externe dans les écoles
- Lorsque possible l'ouverture des fenêtres sera faite
- Maximisation des activités extérieures